

## COUPES DE FRANCE VETERANS FEMININES ET MASCULINES 2011/2012

En attente d'approbation du CDF

### REGLEMENT GENERAL

- Système éliminatoire par poule de 3 équipes.  
Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule seront qualifiées pour le tour suivant.  
Les équipes classées 3<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> tour seront récupérées pour participer à un challenge des éliminés
- Composition des poules par répartition géographique.  
L'équipe organisatrice sera, dans la mesure du possible, la centralisatrice géographique
- Toutefois, la CCS s'autorise le droit d'adapter la formule en fonction du nombre d'équipes engagées par catégorie
- Pour le premier et le second tour, en fonction du nombre d'équipes engagées et qualifiées, la CCS limitera le nombre d'équipes repêchées. Les équipes exemptes seront déterminées selon des critères géographiques
- Pour le second tour et les tours suivants, il sera tenu compte :
  - des équipes qui ont reçu afin de permuter (une même équipe ne peut recevoir 2 tours consécutifs)
  - dans la mesure du possible, que des équipes évitent de se rencontrer à nouveau
  - du classement du tour précédent

### Qualification des joueuses et joueurs :

CATEGORIES	Dates de naissance	Hauteur de filet
MASCULINS 40 ans et +	Nés en 1971 et avant	2,43 m
MASCULINS 50 ans et +	Nés en 1961 et avant	2,35 m
FEMININES 35 ans et +	Nées en 1976 et avant	2,24 m
FEMININES 45 ans et +	Nées en 1966 et avant	2,24 m

**Un ou une licencié(e) plus âgé(e) peut jouer en catégorie plus jeune à condition de n'être inscrit(e) que dans une seule équipe.**

Les participants devront présenter une licence compétition Volley - Ball en règle avec le règlement général FFVB

### Règlement sportif :

- Tous les matches se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et, s'il y a lieu, le set décisif en 15 points (2 points d'écart)
- Classement par poule :
  - 2 points par match gagné
  - 1 point par match perdu
  - 0 point par forfait

En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus.

En cas de nouvelle égalité, le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus sera utilisé.

Les équipes organisatrices ont la possibilité d'avancer les rencontres à condition d'avoir l'accord des équipes adverses avec trace écrite (mail ou courrier). Cependant, les rencontres devront impérativement être jouées au plus tard à la date fixée par la CCS à chaque tour.

### **Arbitrage :**

Auto-arbitrage jusqu'à la finale.

### **Engagement :**

- **Droit d'engagement : 50 € par équipe** à payer par chèque à l'engagement
- **Chaque équipe** est composée d'un maximum de 12 joueurs
- **Un joueur** ne peut être inscrit que dans **une seule équipe**
- **Un joueur de + de 50 ans ou une joueuse de + de 45 ans, peut évoluer en catégorie + jeune**
- **Les équipes** peuvent être composées de joueurs de GSA différents
- **Une liste de composition d'équipe devra être envoyée à la FFVB avant le 1<sup>er</sup> tour.**  
Cette liste peut être complétée pendant la saison si le nombre de joueurs est inférieur à 12

### **Déroulement de la compétition :**

La **date limite d'engagement** est fixée au **15 décembre 2011**

1 <sup>er</sup>	tour	15 janvier 2012
2 <sup>ème</sup>	tour	12 février 2012
3 <sup>ème</sup>	tour	18 Mars 2012
4 <sup>ème</sup>	tour	15 Avril 2012
5 <sup>ème</sup>	tour	13 Mai 2012

- Date des finales 9 et 10 juin 2012 lieu à définir

En fonction du nombre d'équipes engagées, la CCS se réserve la possibilité de modifier ce calendrier.

### **Feuilles de matches :**

Utilisation d'une feuille de match simplifiée mais remplie avec soin

### **Communication des résultats:**

Chaque équipe receveuse doit obligatoirement communiquer **les 3 résultats** des 3 matches successifs par retour des feuilles de match à la CCS, au siège de la FFVB. Ce courrier arrivera, au plus tard, 8 jours après le déroulement de la poule.

### **Cas non prévus :**

La Commission Centrale Sportive, en accord avec la Commission Centrale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement et au R.G.E.N.